

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Interinformation Statistiques d'entreprise du 24 octobre 2006

Suivi des avis 2006, 2005 et moyen terme 2004-2008

1) Avis 2006 (Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005, se rapportant aux Statistiques économiques)

Avis n° 1

Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.

Suivi :

On trouve sur le site Internet de l'Insee à l'adresse URL suivante :

http://www.insee.fr/fr/indicateur/cnat_annu/base_2000/documentation/methodologie/methodologie.htm

- un dossier base 2000 qui était paru dans l'Économie française au printemps 2005
- une fiche spécifiquement dédiée à l'impact de l'introduction des SIFIM (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) sur le revenu des ménages
- deux premières "notes de base 2000" (l'une sur l'estimation du TEI et l'autre sur le compte du reste du monde) ; la troisième est sous presse (passage secteur-branche)

On devrait pouvoir mettre en ligne une quinzaine de notes de base d'ici la fin 2007.

Par ailleurs, ont été mises à disposition du grand public en 2006 des séries réropolées du TES, du TEE, des CEB et de l'emploi depuis 1978.

Enfin, une des nouveautés de la campagne précédente est d'avoir publié en même temps que les chiffres une note spécifiquement dédiée à l'analyse des révisions apportées par les comptes définitif et semi-définitif par rapport aux comptes de l'année précédente :

http://www.insee.fr/fr/indicateur/cnat_annu/base_2000/documentation/publications/revision_comptes_nationaux.pdf

Avis n° 2

Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise (Resane)** qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes).

Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI.

Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

Suivi :

Le suivi sera fait dans le cadre du point « Refonte des statistiques annuelles d'entreprises » (Résane).

2) Avis 2005 (Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 11 février 2005, se rapportant aux Statistiques économiques)

Avis n° 1

Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel portant sur l'ensemble des secteurs économiques, ce qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Elle est effectuée auprès des entreprises et des groupes. Cette enquête met notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente ».

Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.

Suivi :

Le Sessi a publié deux « 4 pages du Sessi » relatifs aux résultats de cette enquête (respectivement n° 217 de Mai 2006 et n°221 de juillet 2006). Les résultats ont largement conforté l'hypothèse de départ de l'enquête selon laquelle il s'agissait d'un sujet traité le plus souvent au niveau du groupe lorsque les sociétés concernées sont dans une structure de groupe. Ils ont aussi confirmé la faisabilité d'interroger directement ceux-ci mais aussi la complexité particulière de cet exercice.

Avis n° 2

*Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.*

Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.

Suivi :

La concertation s'est effectivement poursuivie jusqu'à la réunion de la CNNES du 15 juin 2006. Le plan de communication accompagnant le changement de nomenclature sera présenté lors de la présente réunion.

Avis n° 3

*Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins. Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en termes de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires. Il souhaite que, sur les bases ainsi arrêtées, soient rapidement accessibles les données financières et économiques de l'artisanat.*

Suivi :

Il s'agissait principalement de mettre en œuvre les trois définitions retenues de l'artisanat dans le rapport et de s'y tenir. Je n'ai pas connaissance de l'ensemble des travaux régionaux qui sont concernés par cet avis mais il n'y a aucune raison de penser que l'avis n'a pas été suivi. Les définitions sont désormais mises en œuvre dans les ouvrages de la DSE (« Le commerce en France » et « Les services en France »).

Avis n° 4

*Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.*

Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

Suivi :

L'Ifen a effectivement coordonné les efforts des différents acteurs impliqués dans la réponse au règlement. Il a fait parvenir à Eurostat comme prévu la réponse de la France sur l'année de constat 2004 à la mi-juin 2006.

Par ailleurs, grâce aux travaux d'un groupe de travail interservices coordonnés par Geneviève Honoré, la réponse sur 2006 s'appuiera sur de nouvelles enquêtes qui vont de dérouler en 2007 dans le commerce (début 2007) et l'industrie (septembre 2007).

3) Avis moyen terme 2004-2008 (Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003, se rapportant aux Statistiques économiques)

Avis n° 1

*Le Conseil encourage la **rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle**, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.*

Suivi :

Le suivi sera fait dans le cadre du point « Refonte des statistiques annuelles d'entreprises » (Résane)

Avis n° 2

*Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la **statistique économique de court terme**. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une **meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen.*

Suivi :

L'année 2006 a vu de notables avancées en la matière : en effet le règlement dit STS de 98 a été amendé en 2005 et de nouvelles dispositions entraient en vigueur cette année, voire dès 2005 :

- Dès la mise en œuvre du nouveau règlement amendé soit dès août 2005, les délais de diffusion de l'IPI (indice de la production industrielle) ont été ramenés à 40 jours et ceux de l'ICOM (indice des commandes reçues par les industriels) à 50. Ces délais sont régulièrement tenus. (auparavant, il ne s'agissait que d'un « gentleman agreement » qui a permis néanmoins de resserrer progressivement les délais).
- Les délais de fourniture des indices de chiffres d'affaires dans les différents secteurs sont désormais limités à 60 jours (avec des périodicités variables selon les secteurs même si la France calcule systématiquement des indices mensuels). Ces délais sont tenus dans l'industrie et un peu tendus dans le tertiaire.
- La distinction de la zone euro a été introduite avec succès dans tous les indices de prix où elle a un sens. (de vente à l'export et d'achat à l'import), ainsi que dans l'ICOM.
- Les indices de prix d'achat à l'import ont été calculés et diffusés à Eurostat début 2006 conformément à l'engagement pris. Ils ne sont pas encore publiés en France et le seront début 2007.
- Les indices de prix dans les services vont couvrir le champ prioritaire demandé par Eurostat pour la fin de 2006. Ces nouveaux indices seront aussi publiés en France début 2007.

En matière de connaissance des marchés, un effort d'harmonisation des questionnaires des EAE industrie et commerce est en train de s'effectuer dans le cadre de la préparation au changement de nomenclature et de la mise au point de la nomenclature « mixte » entre les rev 1 et 2 qui sera mise en œuvre en 2007 et 2008. Cette harmonisation doit permettre un meilleur rapprochement des statistiques de production et de commerce.

Par ailleurs, on se reportera au point Refonte des statistiques annuelles d'entreprises de l'ordre du jour et à la présentation des orientations retenues par le Sessi dans le cadre de Resane qui contiennent aussi des avancées sur ce sujet.

Avis n° 3

*Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.*

Suivi :

Voir le point sur les règlements Eurostat et le point Refonte des statistiques annuelles d'entreprises » pour l'avancement des réflexions du groupe de travail du Cnis sur le sujet.

Avis n° 4

*Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des **nouvelles normes comptables internationales** et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.*

Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).

Suivi :

Le suivi de la mise en place des nouvelles normes comptables s'effectue dans le cadre d'un des sous-groupes du groupe de travail du Cnis sur les groupes.

La concertation entre l'Insee et la DGI en tant que principal producteur de données administratives pour les entreprises s'est renforcée et se déroule dans un bon climat.

En revanche, l'expression des besoins d'information macro-économique auprès du CNC ou de l'IASB peine à se faire, faute de moyens de représentation auprès de ces organismes.

Avis n° 5

*Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.*

Suivi :

La France a resserré son dispositif permettant de répondre notamment au règlement européen sur l'innovation en déléguant la maîtrise d'œuvre de l'enquête à un seul service (en l'occurrence le Sessi) sur l'ensemble du champ dit ICS (industrie/commerce/service). Les résultats de cette enquête « CIS4 » viennent d'être publiés par le Sessi (cf. 4 pages n°222 d'août 2006) et bien sûr transmis à Eurostat.

Avis n° 6

*Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.*

Suivi :

Quasiment tous les services offrent désormais la possibilité de répondre sur internet à certaines enquêtes. On est cependant encore assez loin d'une offre généralisée pour toutes les enquêtes. La situation par service est la suivante :

- **Insee** : les premières enquêtes où cette possibilité a été ouverte sont l'enquête sur les prix de vente industriels où le taux de réponse par internet dépasse désormais les 30 % et l'enquête de conjoncture sur le commerce de gros. L'offre a été ensuite étendue en novembre 2005 aux enquêtes de conjoncture dans l'industrie, et en mai 2006 dans les services. Sont prévues pour juillet 2007 celles relatives à l'industrie du bâtiment et à l'investissement dans l'industrie. Devraient suivre encore pour la fin de l'année 2007 celle relative au commerce de détail et les enquêtes tourisme.
- **Sessi** : premier service ayant ouvert cette possibilité dès 2000 sur les enquêtes mensuelles de branche (où le taux de réponse par internet est désormais nettement supérieur à 50 %), le Sessi a étendu cette possibilité aux enquêtes annuelles de branche puis en 2006 à une enquête thématique (collecte en cours et jusqu'à fin janvier 2007 sur l'enquête « recours aux services dans l'industrie »). La possibilité de répondre par internet à l'EACEI 2006 (enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie) devrait être ouverte au début janvier 2007.
- **Sesp** : *Dans le domaine des transports*, c'est l'enquête TRM (transports routier de marchandise) qui a été choisie comme première enquête pouvant donner lieu à réponse par des moyens électroniques. Cette enquête est sous-traitée. De premiers tests encourageants ont eu lieu en octobre 2005. La mise à disposition d'un outil de saisie en ligne devrait pouvoir se faire au début du second semestre 2007.

Pour le secteur "construction", actuellement aucune enquête du SESP n'offre la possibilité aux entreprises de répondre par Internet. Pour l'année à venir, une phase exploratoire sera initialisée pour l'IPEA (indice des prix de l'entretien amélioration des logements), sur la base de l'expérience acquise par l'Insee avec l'enquête sur les prix de vente industriels. Mais l'entretien-amélioration du logement est un domaine où la part des petites entreprises est prépondérante, avec des taux d'équipement en TIC encore limités. Pour l'année à venir, la priorité sera en fait donnée à la mise en place d'une collecte simplifiée semestrielle (au lieu de trimestrielle) pour les très petites entreprises.

- **Scees** : une expérimentation de collecte par internet a démarré en septembre 2006. Elle concerne dans une première étape une enquête mensuelle directe avec pour objectif l'élargissement progressif à compter de 2007 à l'ensemble des enquêtes de branche mensuelles menées directement par le Scees.